

SYNDICAT PAYS HAUT LANGUEDOC ET VIGNOBLES

Séance du 26 juillet 2024

Membres en exercice : 34

Date de la convocation: 19/07/2024

Présents : 16

Dont Présents non votants : 0

Représentés : 2

Votants: 18

Pour: 18

Contre: 0

Abstentions: 0

L'an deux mille vingt-quatre et le vingt-six juillet l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Jean ARCAS

Présents : Jean ARCAS, Jean-Noël BADENAS, Daniel BARTHES, Francis BOUTES, Laurent BRUNET, Josian CABROL, Catherine COMBES, Béatrice FALCOU, Daniel GALTIER, Martine GIL, Pierre MATHIEU, Kléber MESQUIDA, Marie-Pierre PONS, Séverine SAUR, Didier VORDY, Catherine SONZOGNI

Représentés : Mariette COMBES par Pierre MATHIEU, Jean-Louis LAFAURIE par Jean ARCAS

Présents non votants :

Excusés : Christian BIES, Thierry CAZALS, Elisabeth DAUZAT, Jean-Luc FALIP, Julie GARCIN-SAUDO, Vincent GAUDY, Marie-Line GÉRONIMO, Audrey IMBERT, Marie LORENTE, Christophe MORGO, Marie PASSIEUX, Pierre POLARD, Olivier ROUBICHON-OURADOU, Jacques SOULIGNAC, Béatrice TÉROL, Philippe VIDAL

Absents :

Objet : Agriculture et alimentation : convention de partenariat entre le Parc naturel régional du Haut-Languedoc et le Pays Haut Languedoc et Vignobles relative aux stratégies agricoles et alimentaires (PAT) sur leur territoire commun

Depuis plusieurs années, le Pays Haut Languedoc et Vignobles et le Parc naturel régional du Haut-Languedoc s'engagent sur les questions agricoles et les circuits courts alimentaires, et plus globalement sur l'accès à une alimentation de qualité pour le plus grand nombre.

Ainsi, le Pays et le Parc portent des stratégies agricoles et sont engagés dans des PROJETS ALIMENTAIRES TERRITORIAUX qui s'inscrivent dans le Programme Régional pour l'Alimentation en Occitanie et le Plan National de l'Alimentation du Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation (Loi EGALIM).

Sur les deux territoires, des démarches globales se poursuivent pour renforcer l'agriculture locale, l'identité culturelle du terroir, la cohésion sociale et la santé des populations avec un objectif commun « mieux produire, mieux manger ». Ce sont des projets collectifs, fondés sur la rencontre d'initiatives et regroupant les acteurs d'un territoire autour de la table.

Une première convention de partenariat autour du PAT a été validée et signée en juin 2022.

La présente convention a été mise à jour et a toujours pour objet de préciser le partenariat entre le Syndicat Mixte du Parc naturel régional du Haut-Languedoc et le Syndicat Mixte du Pays Haut Languedoc et Vignobles sur le territoire commun de ces deux structures pour l'articulation et la mise en œuvre opérationnelle des stratégies agricoles et des deux Projets Alimentaires Territoriaux. Elle définit également les modalités de travail sur les actions menées dans le cadre des deux PAT, coanimés par les deux structures.

Le Président demande à l'assemblée de bien vouloir :

- valider les modalités de cette nouvelle convention de partenariat,
- l'autoriser à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de ce partenariat.

Le Président demande à l'assemblée de bien vouloir en délibérer.

Oùï l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- Valide les modalités de cette nouvelle convention de partenariat,
- Autorise le Président à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de ce partenariat.

Fait à Cessenon-sur-Orb le 26 juillet 2024

Le Président,
Jean ARCAS



